

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

23 mars 2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 mars 2020 à 8 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Est présent : M. Luc Brisebois, maire

À distance : M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : la greffière, l'assistante-greffière, la directrice générale et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement numéro (2020)-A-69 modifiant le règlement numéro (2001)-03 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations en vue d'accorder un répit aux contribuables en raison des impacts de la Covid-19 - avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. Règlement (2020)-A-70 déterminant les modalités de publication des avis publics - avis de motion et dépôt du projet de règlement
7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par conférence téléphonique, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

23 mars 2020

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA20 03 070 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA20 03 071 5. Règlement numéro (2020)-A-69 modifiant le règlement numéro (2001)-03 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations en vue d'accorder un répit aux contribuables en raison des impacts de la Covid-19 - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Pierre Labonté dépose un projet de *Règlement numéro (2020)-A-69 modifiant le règlement numéro (2001)-03 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations en vue d'accorder un répit aux contribuables en raison des impacts de la Covid-19* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

CA20 03 072 6. Règlement (2020)-A-70 déterminant les modalités de publication des avis publics - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Pierre Labonté dépose un projet de *Règlement (2020)-A-70 déterminant les modalités de publication des avis publics* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA20 03 073 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Marie Lanthier
Greffière

Initiales	
Maire	Greffe